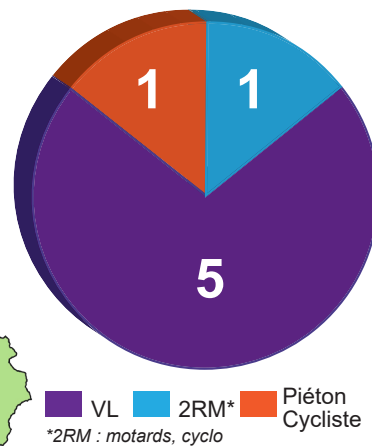


Localisation des accidents mortels en février 2020



Nombre de tués par catégories d'usagers depuis le 1^{er} janvier 2020



Nombre de tués en 2020	7
Nombre de tués en février 2020	3
Nombre de tués en février 2019	8

	Accidents	Tués	Blessés
Février 2020*	34	3	39
Février 2019	50	8	56
Mars 2019-Février 2020	520	60	581
Mars 2018-Février 2019	635	45	750
Évolution sur les 12 derniers mois en Haute-Savoie	-28 %	+33 %	-23 %
Évolution sur les 12 derniers mois en France	-0,4 %	-1,9 %	+0,2 %



Consultez, en cliquant directement sur le lien *en italique*, le baromètre nationale de sécurité routière de février

Répartition des tués	Catégories d'usagers							Tranches d'âges								Sexe		Type de réseaux				Localisation	
	Piéton	Cycliste	Motocycliste	VL	2RM	Autres	0-13	14-17	18-24	25-29	30-44	45-64	64-74	75 et +	Homme	Femme	Auto-route	RN	RD	VC	hors agglo	En agglo	
Février 2020	1		1	1				1				1		1	2	1			2	1	2	1	
Total mensuel %	33 %		33 %	33 %				33 %				33 %		33 %	67 %	33 %			67 %	33 %	67 %	33 %	
Total 2020	1		1	5				1	1		1	2		6	1	1			4	2	6	1	
Total annuel %	14 %		14 %	72 %				14 %	14 %		14 %	29 %		29 %	86 %	14 %	14 %		57 %	29 %	86 %	14 %	

Au mois de février 2020, 3 personnes ont perdu la vie sur les routes de Haute-Savoie contre 8 en février 2019 (1 piéton, 1 motocycliste et 1 automobiliste). Ces trois accidents mortels ont pour cause principale **une vitesse excessive ou inadaptée et l'inattention**.

Au cours des douze derniers mois glissants, le nombre de tués a augmenté de 33 % alors que les nombres d'accidents et de blessés baissent respectivement de 18 % (-115 accidents) et de 22,5 % (-169 blessés).

Le saviez-vous ?

En France, scootéristes et motards représentent 1,6 % du trafic routier mais 19 % des tués.

En Haute-Savoie, en 2019, ils représentaient 33 % des tués et 29 % des tués avaient moins de 29 ans. Les causes principales de ces accidents mortels sont la vitesse excessive ou inadaptée (42 %), les dépassements dangereux (21 %) et l'inattention (21 %).

L'État agit

Depuis le 1^{er} mars 2020, les permis moto A1 et A2 ont changé :

- création d'un code spécifique,
- épreuve pratique "de plateau" optimisée avec un enchaînement de 6 manœuvres de maîtrise de la moto,
- épreuve pratique "en circulation", renforcée, avec une nouveauté, l'évaluation de la maîtrise de la trajectoire de sécurité (42 % des accidents mortels en moto ont lieu en courbe).

Plus d'info sur www.securite-routiere.gouv.fr

Bien comprendre la trajectoire de sécurité à moto

